



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 8), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 11), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 32), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 41), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 75 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 3), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 76), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME, M. Gueric CHALNOT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD à Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse).

OBJET : 65 - Rénovation de l'atelier de maintenance automobile - Avenant n° 1 à la convention financière entre la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon (CCAS) et le Syndicat Mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT)

Rénovation de l'atelier de maintenance automobile

Avenant n° 1 à la convention financière entre la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon (CCAS) et le Syndicat Mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT)

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

	Date	Avis
Commission n° 5	05/12/2018	Favorable unanime

1 - Contexte et enjeux

Une convention relative à la rénovation de l'atelier de maintenance automobile a été signée le 7/11/2017 entre la Ville de Besançon, la CAGB, le CCAS de Besançon et le SYBERT.

L'article 6 «clause de revoyure» de cette convention financière prévoit qu'en cas de dépassement de plus de 5 % du coût d'objectif, le groupe de travail constitué pour le suivi de l'exécution de la convention peut proposer la signature d'un avenant lors de la mise en service du bâtiment.

Pour rappel, la première estimation de la répartition était la suivante :

Budget principal Ville	61,91 %	2 580 K€
Budget principal CAGB	5,67 %	236 K€
Budget CCAS	2,44 %	102 K€
Budget SYBERT	0,25 %	10 K€
Budget annexe Eau	2,2 %	93 K€
Budget annexe Assainissement	6,09 %	252 K€
Budget annexe Déchets	21,44 %	893 K€

Le projet, d'un montant estimé à 5 M€ TDC, et financé conjointement par les collectivités, les entités utilisatrices et une déclinaison sur les budgets annexes utilisateurs des services de la direction du Parc Automobile, a depuis été revu à la hausse pour un montant de 5 777 692 € TDC incluant la relocalisation provisoire des équipes de l'atelier pendant la durée des travaux. Il se décompose de la manière suivante :

Etudes	299 500 €
Aménagements provisoires	541 234 €
Travaux préparatoires	364 200 € (désamiantage / déconstruction / réseaux)
Reconstruction de l'atelier	4 572 758 € (dont 180 000 € aléas).

On note donc un différentiel de 777 692 € entre le budget disponible et le besoin de financement qu'il est proposé de répartir entre les différents contributeurs conformément à la clef de répartition initiale :

Montant	Situation au 01/01/2017		Situation au 01/07/2018	
	Répartition	Estimation	Nouvelle estimation	Différentiel
Budget principal Ville	61,91 %	2 579 583 €	2 980 807 €	401 224 €
Budget principal CAGB	5,67 %	236 250 €	272 996 €	36 746 €
Budget CCAS	2,44 %	101 667 €	117 480 €	15 813 €
Budget SYBERT	0,25 %	10 417 €	12 037 €	1 620 €
Budget annexe Eau	2.2 %	91 667 €	105 924 €	14 258 €
Budget annexe Assainissement	6,09 %	253 750 €	293 218 €	39 468 €
Budget annexe Déchets	21,44 %	893 333 €	1 032 281 €	138 948 €
TVA (porté par la ville)		833 333 €	962 949 €	129 615 €
TOTAL		5 000 000 €	5 777 692 €	777 692 €

2 - Avenant à la convention

Il convient de modifier par avenant les montants des participations financières de chacune des parties suite à l'évolution du coût d'objectif du projet de rénovation de l'atelier de maintenance automobile.

Ainsi, au vu de la situation au 1/07/18 :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon accorde à la Ville de Besançon une participation de 1 704 419 € au titre du projet de rénovation de l'atelier de maintenance automobile (budget principal, budgets annexes Déchets, Eau et Assainissement),
- le CCAS accorde à la Ville de Besançon une participation de 117 480 € au titre du projet de rénovation de l'atelier de maintenance automobile,
- le SYBERT accorde à la Ville de Besançon une participation de 12 037 € au titre du projet de rénovation de l'atelier de maintenance automobile.

Les modalités de versement sont indiquées dans l'avenant joint au présent rapport.

M. FOUSSERET, M. LIME (2), M. CURIE, M. DEVESA, Mme ANDRIANTAVY, Mme SEBBAH, Mme PESEUX, M. BIZE, Mme CAULET, M. POUJET, Mme THIEBAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention du 7 novembre 2017,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Préfecture du Doubs

Reçu le 20 DEC. 2018
 Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
 Pour le Maire,
 La Première Adjointe,


 Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prennent pas part au vote : 12